

Manuel introductif à la démarche **ASIrri** d'activation des **OERT**

Manuel N° **1**



Ce manuel a été produit dans le cadre du projet ASIrri - Projet d'Appui aux Irrigants et aux Services aux Irrigants. ASIrri est une initiative conjointe de partenaires du développement du Nord et du Sud intervenant dans trois pays :

Au Mali : la Fédération des centres Faranfasi so et l'IRAM Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement ;

Au Cambodge : le CEDAC Centre d'études sur le développement agricole au Cambodge et le GRET Professionnels du développement solidaire ;

En Haïti : la FONHADI Fondation nationale haïtienne de l'irrigation, CUDES Coordination des usagers pour le développement du Sud-Est, CROSE Coordination régionale des organisations du Sud-Est et AVSF Agronomes et vétérinaires sans frontières.

Le projet ASIrri a reçu l'appui financier de l'AFD Agence française de développement via la FISONG Facilité d'innovation sectorielle pour les ONG. ASIrri est le premier FISONG engagé par l'AFD autour de la thématique de l'eau agricole et des politiques sectorielles d'irrigation. Il intervient sur la problématique de la pérennisation des systèmes irrigués par l'organisation socioprofessionnelle des usagers, domaine privilégié d'action des ONG.

Objectif général d'ASIrri :

Assurer la gestion des systèmes irrigués et leur optimisation pour la production agricole par la pérennisation des associations d'irrigants et des dispositifs d'appui et de services.

Objectif spécifique d'ASIrri :

Elaborer, tester et favoriser la pérennisation des modes d'accompagnement et de prestation de services aux irrigants pour une exploitation durable des zones irriguées, dans trois contextes nationaux diversifiés : Haïti, Cambodge, Mali, en profitant des différences d'expériences entre sites pour maximiser les échanges et le co-apprentissage, et la capitalisation.



ASIrri au Mali : la Fédération des centres Faranfasi so et l'IRAM ont mené une action pilote au niveau du centre de prestation de services de Molodo de 2009 à 2012. Une démarche d'appui aux OERT Organisations pour l'entretien et l'exploitation du réseau tertiaire a ainsi été élaborée, testée et évaluée. Cette démarche peut maintenant être répliquée plus largement sur la zone Office du Niger. Les partenaires suivants ont été particulièrement impliqués dans cette initiative : Chambre régionale d'Agriculture de Ségou, Office du Niger, Les Délégués généraux des exploitants agricole de la zone Office du Niger, l'Institut d'économie rurale, les syndicats agricoles (SAGREPON, SYNADEC, SEXAGON) et Nyeta Conseils.

TRAVAIL RÉALISÉ PAR

iram



FINANCÉ PAR



CONTACTS

FCPS (Mali) : Tél. : (00 223) 21 35 20 14 / 66 76 69 40
fedecps@yahoo.fr

IRAM (France) : Tél. : (00 33) 01 44 08 67 67
iram@iram-fr.org

Objectif du manuel introductif à la démarche ASIrri d'activation des OERT*

L'Office du Niger prévoit la conduite de modules tests et de modules répliquables pour appuyer les OERT.

De 2009 à 2012 la Fédération Faranfasi so et l'IRAM, en collaboration avec la CRA-Ségou, l'Office du Niger et l'IER, ont développé, testé et évalué au niveau du CPS de Molodo une démarche d'appui aux OERT : les modules tests ASIrri.

Cette démarche permet l'activation des OERT et leur renforcement initial. Elle peut être répliquée en l'adaptant aux différentes zones de l'Office du Niger, constituant ainsi des modules répliquables.

L'objectif de ce manuel est de présenter cette démarche d'activation et de renforcement initial des OERT dans son ensemble. Il présente ainsi :

- Les grands principes de la démarche ASIrri ;
- Les principaux services pour répondre aux contraintes des OERT ainsi que la logique d'enchaînement des services aux OERT afin de les accompagner le long de leurs étapes de développement ;
- Le cycle de prestation de services aux OERT ;
- Enfin le manuel précise aussi les étapes ultérieures d'accompagnement des OERT qui n'ont à ce stade pas été couvertes par cette démarche ASIrri (nécessité de poursuivre certains modules tests).

Ce manuel sert d'introduction à la démarche ASIrri et aux neuf autres manuels ASIrri. Ainsi on fera fréquemment référence aux autres manuels (Cf manuel n°X).

En plus de ces outils les CPS mobiliseront leurs démarches et outils habituels par exemple pour :

- *Appuyer la gestion administrative et financière des OERT ;*
- *Appuyer l'élaboration et la révision des statuts et règlements intérieurs des OERT ;*
- *Effectuer des médiations en cas de conflits, etc.*

PUBLIC-CIBLE

Ce manuel s'adresse :

- D'une part aux conseillers et élus des CPS et de la FCPS ;
- D'autre part à l'ensemble des acteurs pouvant intervenir dans la gestion de l'eau et l'entretien et dans l'appui aux OERT : Office du Niger, CRA-Ségou et DLCA, communes, syndicats, IER, autres ONG et projets.

Tous les acteurs devraient se familiariser avec cette démarche et donc avec ce manuel n°1. Il n'est en revanche pas nécessaire qu'ils se familiarisent tous avec les manuels 2 à 10 ; seuls les praticiens de terrain en auront effectivement besoin.

Le rôle spécifique de chaque acteur est présenté dans la section démarche plus loin dans ce manuel.



* Liste des sigles page 14

Hypothèses et conditionnalité

L'expérience pilote ASIrri a été menée par la Fédération Faranfasi et l'IRAM au niveau du CPS de Molodo en collaboration avec les autres acteurs (Office, CRA...). S'agissant d'une démarche pilote ces collaborations étaient peu institutionnalisées, à part la tenue du comité annuel de suivi et les réunions trimestrielles de planification.

L'extension de cette démarche pilote aux autres zones de l'Office du Niger suppose un partenariat beaucoup plus institutionnalisé entre Office du Niger, CRA-Ségou et Faranfasi so et un portage de la démarche par ces trois acteurs.

Présentation de la démarche ASIrri d'appui aux OERT

▸ Les principes de la démarche ASIrri



Photo : Favoriser la concertation entre producteurs d'une OERT, mais aussi entre les acteurs : Un élément essentiel de la démarche de renforcement des OERT.

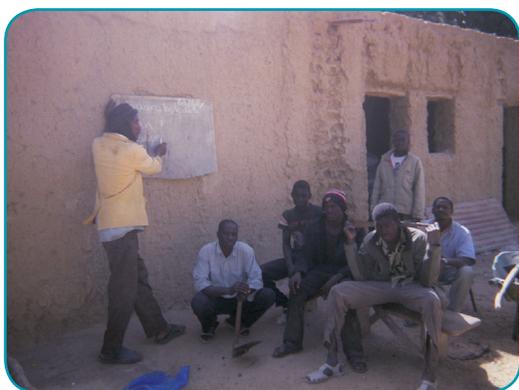


Photo : Séance de planification des travaux d'entretien par une OERT : les conseillers et élus du CPS accompagnent ces séances de planification.

La démarche ASIrri d'appui aux OERT a été élaborée, testée et évaluée par la Fédération Faranfasi so et l'IRAM au niveau du CPS de Molodo. Cette démarche s'inspire donc logiquement de nombreux principes de fonctionnement des CPS. Ces principes habituels sont complétés pour répondre aux contraintes spécifiques des OERT. L'ensemble des principes sont listés ci-dessous.

- Adhésion libre et volontaire de l'OERT au CPS pour pouvoir bénéficier des services.
- Paiement du droit d'adhésion et de la cotisation annuelle par l'OERT.
- Contractualisation annuelle entre le CPS et l'OERT.
- Ne pas se placer dans une culture projet :
 - L'OERT doit payer son adhésion avant tout service ;
 - Les appuis financiers et matériels (kits d'entretien, mini-réhabilitations) ne sont pas annoncés initialement aux OERT et ne sont réalisés qu'une fois qu'un certain nombre d'étapes sont franchies ;
 - L'initiative est portée par chaque CPS à son niveau.
- Favoriser les partenariats avec l'ensemble des acteurs de la zone : Office du Niger (Direction Générale et Directions de Zones), Chambre d'Agriculture (CRA-Ségou et DLCA), IER, syndicats et autres OP, communes, autres ONG et projets.

(Cf. le manuel n°2 sur partenariats.)

- Valoriser un pool de compétences :
 - Les compétences des élus et des conseillers ;
 - Les compétences des différents conseillers : OERT, gestion, juridique, CEF ;
 - les compétences externes existantes : résultats de projets passés, résultats de la recherche, agents de l'Office du Niger.
- Apporter des appuis multidisciplinaires : hydrauliques, agricoles, gestion administrative et financière, organisationnels et institutionnels, socioculturels et fonciers.
- Chaque contrainte rencontrée par l'OERT est ainsi traitée par un ou plusieurs services, les services se renforçant les uns les autres.
- Valoriser les avantages comparatifs d'un CPS : ses métiers habituels, ses pratiques habituelles. Par exemple la typologie des OERT s'inspire de la typologie des autres OP membres des CPS.
- La notion d'accompagnement dans la durée par des acteurs de proximité est essentielle.



Photo : Travaux d'entretien par une OERT. Le CPS sensibilise les producteurs à la nécessité des entretiens courants et périodiques, fourni des formations sur les techniques d'entretien, aide à la planification des travaux puis au suivi.



Photo : formation sur le terrain sur la gestion de l'eau au niveau du tertiaire.

- Adopter une entrée socio-organisationnelle privilégiant la concertation et la médiation. Le projet ASIrri a démontré la pertinence de cette approche plutôt que de se focaliser au démarrage sur des aspects hydrauliques (introduction de tour d'eau ou réhabilitation par exemple qui ne sont pas des préalables mais peuvent intervenir une fois que les OERT ont franchit certaines étapes de leur développement). Les approches de concertation sont privilégiées dans plusieurs activités : planification agricole concertée, diagnostic hydraulique.

(Cf les manuels N°4 : Démarche et outils de diagnostic hydraulique des OERT et de planification des travaux d'entretien des réseaux tertiaires N°9 : Planification agricole concertée.)

- Des formations pratiques. **(Cf les manuels N°7 : Formation aux techniques d'entretien des réseaux tertiaires N°8 : Formation à la gestion de la prise et de l'eau au niveau des réseaux tertiaires.) (Cf les formations habituelles délivrées par les CPS et qui ne font pas l'objet de manuels spécifiques ASIrri (formation en gestion, en alpha-gestion...)).**

- Respecter et prendre en compte le cadre légal et institutionnel : décret de gérance, contrat plan, reconnaissance des OERT.

- Chiffres à l'appui :

- Pour les deux diagnostics de démarrage (diagnostic hydraulique de l'OERT et diagnostic agro-socio-économique de l'OERT) qui permettent d'identifier les facteurs de difficultés des OERT. **(Cf les deux manuels correspondant à ces diagnostics : N°4 : Démarche et outils de diagnostic hydraulique des OERT et de planification des travaux d'entretien des réseaux tertiaires, et N°5 : Démarche et outils de diagnostic agro-socio-économique des OERT)**

- Pour les suivis ultérieurs (agronomique et hydraulique).

- Pour démarrer chaque CPS rendra service à un nombre limité

d'OERT afin, tout en appuyant ces OERT de développer ses propres compétences dans le domaine de la gestion de l'eau et de l'entretien. La sélection des OERT reposera sur deux choix :

- Choix par l'OERT d'adhérer au CPS (adhésion libre et volontaire) ;
- Choix par le CPS : le CPS identifiera des critères de choix (nombre élevé d'agriculteurs de l'OERT membres d'une OP elle-même adhérente au CPS, OERT témoignant d'un embryon minimum d'organisation...).

Commencer ainsi permettra au CPS d'asseoir sa réputation dans ce nouveau domaine de service.

- L'accompagnement des OERT est un processus continu d'innovation pour les CPS ce qui suppose de se positionner dans une démarche de recherche-action-formation et de pratiquer de façon continue le suivi-évaluation de ce processus.

- Bien que la démarche présentée dans ces manuels soit issue d'une action pilote (ASIrri conduite par le CPS de Molodo de 2009 à 2012) évaluée, chaque CPS devra adopter une démarche de recherche-action-formation. Chaque CPS pourra continuer à innover dans le domaine de l'accompagnement des OERT !

- Des services différenciés selon le niveau de développement des OERT. Le niveau de développement des OERT est qualifié par une typologie des OERT qui distingue à ce stade 4 type : type 1 « OERT à l'arrêt », type 2 « OERT en démarrage », type 3 « OERT en décollage », type 4 « OERT performante ». Cette typologie est calquée sur les typologies habituelles des autres membres des CPS. **(Cf manuel n°6 sur les typologies des OERT. N°10 : Démarche et outils d'évaluation et d'auto-évaluation des OERT et des services du CPS)**

▾ Les services d'un CPS aux OERT par type de service

Typiquement un CPS offre plusieurs types de services à ses membres : alphabétisation, conseil, formation, intermédiation bancaire, suivi évaluation, sensibilisation... Il s'agit des métiers des centres Faranfasi so.

L'accompagnement dans la durée est un élément essentiel. Or c'est ce qui a manqué lors de la création des OERT : celles-ci ont été créées par des bureaux d'études puis « abandonnées ».

Pour appuyer les OERT les CPS devront développer de nouveaux services qui soient toujours dans le cœur de métier de Faranfasi so comme indiqué dans le schéma ci-dessous.

A noter :

- L'alphabétisation, un service habituel des CPS, n'est pas inclus spécifiquement dans la démarche car elle est déjà couverte par les CPS ;
- Les appuis financiers et matériels sont des nouveaux appuis des CPS : la Fédération Faranfasi so doit donc mobiliser des lignes de financements spécifiques pour ces appuis. Ces appuis financiers ne sont pas délivrés au début de l'accompagnement des OERT. Celles-ci doivent déjà avoir atteint un certain niveau pour en bénéficier.

Le tableau page suivant donne le détail des services par type de service et suivant le niveau de développement des OERT.

Attention : ces services sont rendus suivant le type des OERT (son niveau de développement) (Cf manuel n°6 sur la typologie des OERT.)

Types de services retenus pour appuyer les OERT.

Figure 1 : Pour l'appui aux OERT, le CPS fournit différents types de services (sensibilisation, médiation, formation...)

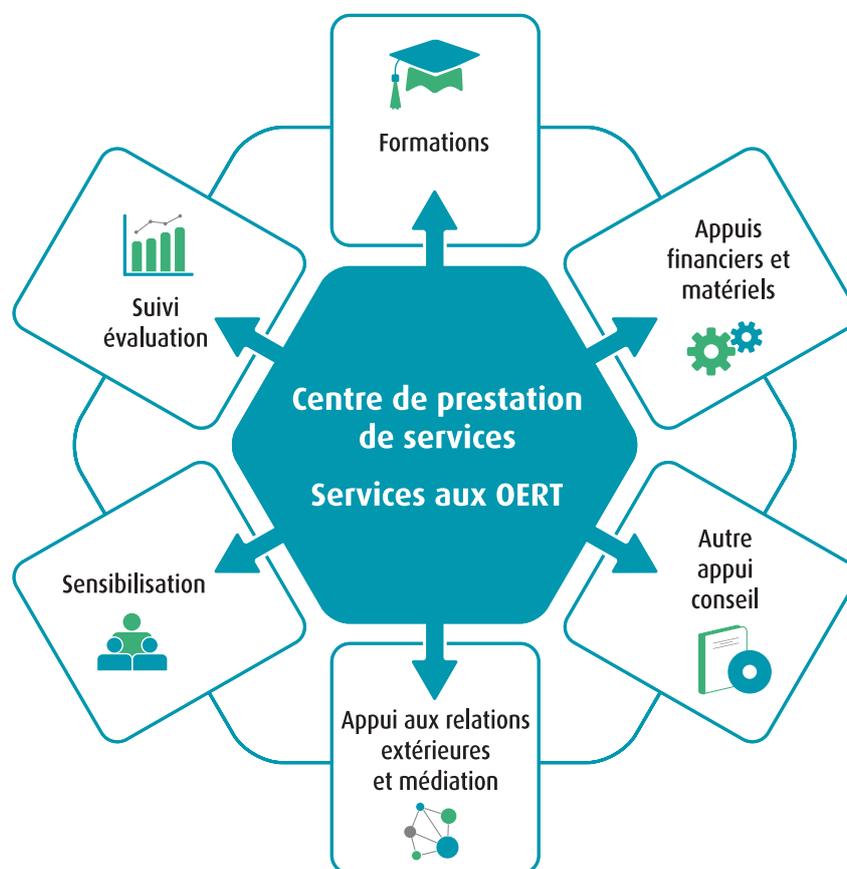


Figure 2 : Adaptation des services aux types des OERT

Type de services	Détail des services	Public : à partir des OERT de type
Formations	Formation aux techniques d'entretien du réseau tertiaire → Cf manuels n°7 et n°4	1
	Formation à la gestion de la prise et de l'eau au niveau du tertiaire → Cf manuels n°8 et n°4	1
	Formation en gestion administrative et financière	2
Appuis financiers et matériels	Remise d'un kit d'entretien	1
	Appui financier à la réalisation de mini-réhabilitation	2
Sensibilisation	Sensibilisation aux rôles et responsabilités des OERT et des autres acteurs (contrat plan, décret de gérance et autres textes)	1
	Sensibilisation à l'entretien des réseaux tertiaires → Cf manuels n°7 et n°4	1
	Sensibilisation à la gestion concertée de l'eau → Cf manuels n°8 et n°4	1
	Sensibilisation à la planification agricole concertée → Cf manuel n°9	1
	Sensibilisation à la mobilisation de ressources financières pour les OERT (contribution tertiaire)	1
Suivi évaluation	Suivi évaluation des OERT → Cf manuel N°10	1
	Suivi évaluation des services → Cf manuel N°10	1
	Suivi évaluation agricole : rendements	3
	Suivi évaluation hydraulique : consommation en eau	3
Appuis aux relations extérieures	Appuis à la mise en relation avec des prestataires de services → Cf manuel n°2	2
	Appuis aux relations avec les agents de l'Office du Niger → Cf manuel n°2	1
Autres appuis et conseils	Appui à la concertation entre les membres de l'OERT (concertation générale)	1
	Médiation en cas de conflits	1
	Information	1
	Conseils techniques	1
	Appui à la réalisation d'un diagnostic hydraulique participatif → Cf manuel n°4	1
	Appui à la réalisation d'un diagnostic agro-socio-économique participatif → Cf manuel n°5	1
	Appui à l'élaboration d'un plan d'action d'entretien des réseaux → Cf manuel n°4	1
	Appui à la compréhension, appropriation et révision des statuts et règlements intérieurs	2
	Appui à l'obtention du récépissé d'enregistrement	1
	Appui à l'ouverture d'un compte bancaire	2
	Appui à la planification agricole concertée → Cf manuel n°9	3
Appui à l'identification et la gestion d'activités génératrices de revenus	3	

↳ Les services aux OERT par domaine de service

Rappel des domaines de contraintes des OERT

Le schéma 1 ci-dessous résume les principales causes de non fonctionnement des OERT qui induisent des insuffisances d'entretien des réseaux III, des problèmes de gestion de l'eau, une moindre production agricole et des tensions sociales. A l'origine de ces faiblesses des OERT est le fait qu'elles ont été créées (« décrétées ») puis non accompagnées.

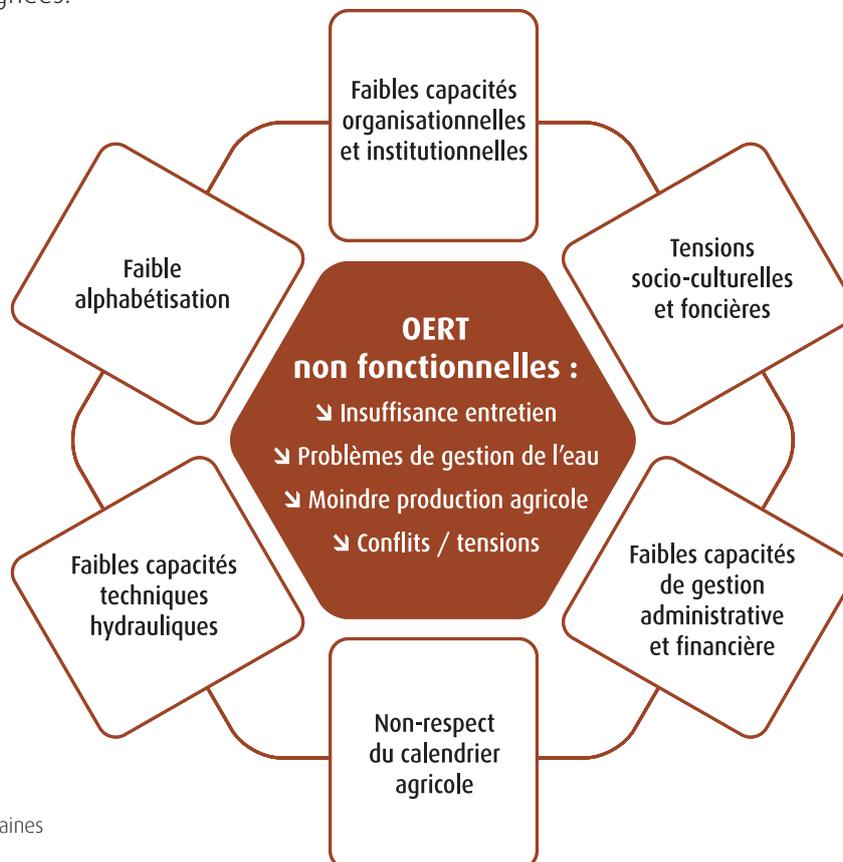


Figure 3 : Principaux domaines de contraintes des OERT

Services aux OERT par type de domaine

La page suivante présente pour chaque domaine de contrainte les services fournis par un CPS aux OERT.



Photo : Service dans le domaine agricole : Séance de concertation pour faciliter la planification agricole

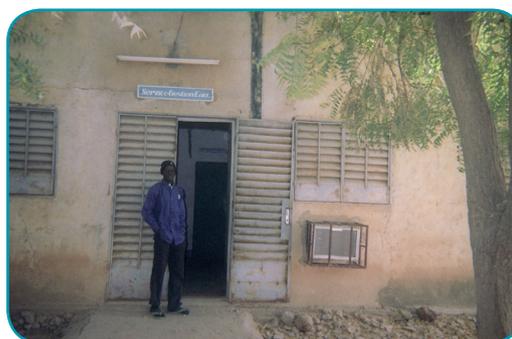


Photo : Faciliter les partenariats – et en premier lieu les bonnes relations entre les producteurs et l'Office du Niger – est au centre de la démarche ASIrri (cf. le manuel n°2). Sur cette photo, le Service gestion de l'eau de l'Office du Niger.

Suivi évaluation :

- Suivi évaluation des OERT
- Suivi évaluation des services

Appuis relations extérieures :

- Appuis à la mise en relation avec des prestataires de services
- Appuis aux relations avec les agents de l'Office du Niger

Sensibilisation aux rôles et responsabilités des OERT et des autres acteurs (contrat plan, décret de gérance et autres textes)

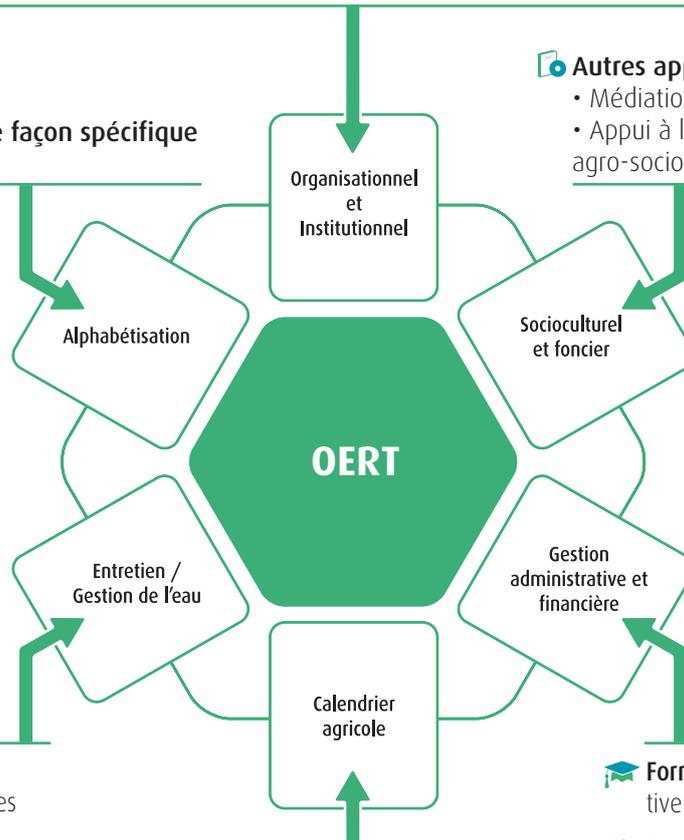
Autres appuis conseils :

- Appui à la concertation entre les membres de l'OERT
- Appui à la compréhension, appropriation et révision des statuts et règlements intérieurs

Autres appuis conseils :

- Médiation en cas de conflits
- Appui à la réalisation d'un diagnostic agro-socio-économique participatif

Non pris en charge de façon spécifique pour les OERT



Sensibilisation :

- Sensibilisation à l'entretien des réseaux tertiaires
- Sensibilisation à la gestion concertée de l'eau

Formations :

- Formation aux techniques d'entretien du réseau tertiaire
- Formation à la gestion de la prise et de l'eau au niveau du tertiaire

Suivi évaluation :

- Suivi des entretiens
- Suivi des consommations en eau

Appuis financiers et matériels :

- Remise d'un kit d'entretien
- Appui financier à la réalisation de mini-réhabilitation

Autres appuis conseils :

- Appui à la réalisation d'un diagnostic hydraulique participatif
- Appui à l'élaboration d'un plan d'action d'entretien des réseaux
- Conseils techniques

Formation en gestion administrative et financière

- Sensibilisation à la mobilisation de ressources financières pour les OERT (contribution tertiaire)

Appui conseil sur :

- L'ouverture d'un compte bancaire
- L'identification et la gestion d'activités génératrices de revenus
- Appui à l'obtention du récépissé

Appui / conseil à la planification agricole concertée

- Sensibilisation à la planification agricole concertée

Suivi évaluation agricole : rendements et pratiques agricoles

Figure 4 : Pour chaque domaine de contrainte le CPS fournit un panel de services



Photo : Service dans le domaine hydraulique : Formation sur la gestion de la prise tertiaire



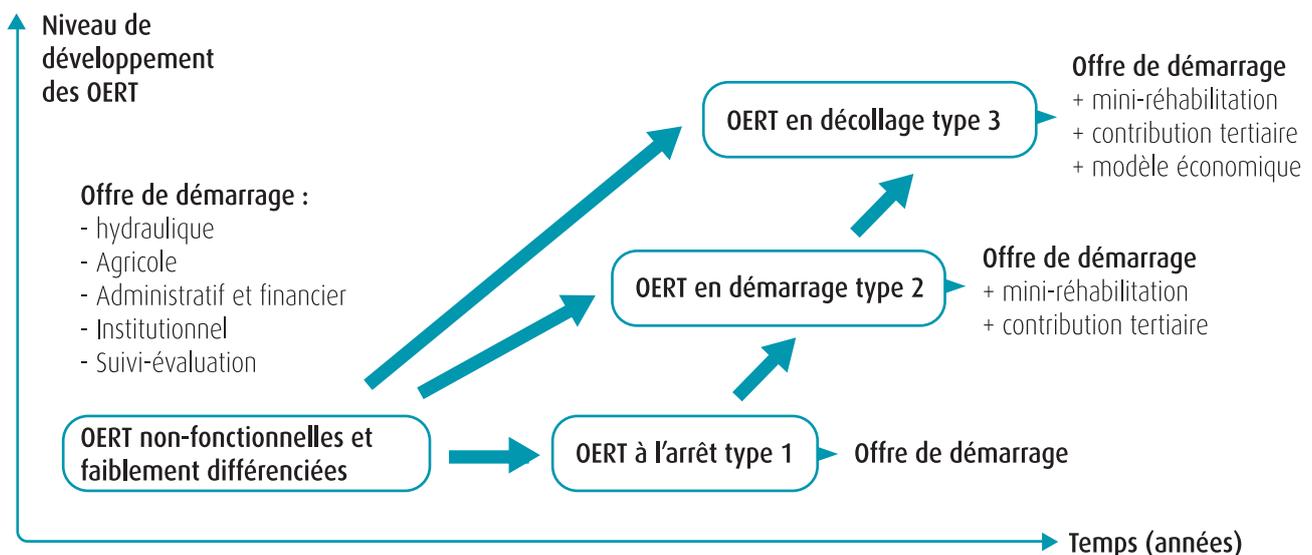
Photo : La démarche ASIrri tente d'articuler les accompagnements agronomiques et hydrauliques afin de concilier contraintes individuelles et collectives.

➤ Enchaînement logique des services suivant le type d'OERT

Justification

- Il faut adapter les services aux types d'OERT, c'est-à-dire à leur niveau de développement ;
- Les différents services prestés doivent se combiner les uns aux autres de façon logique, suivant une certaine séquence. Par exemple on ne commence pas par les mini-réhabilitations comme le font de nombreux projets : l'entrée choisie est socio-organisationnelle par la concertation et la médiation, les mini-réhabilitations venant seulement ultérieurement si nécessaire et une fois que l'OERT a déjà franchi plusieurs étapes de développement.

Figure 5 : Evolution différentielle des OERT et adaptation des services à chaque type d'OERT

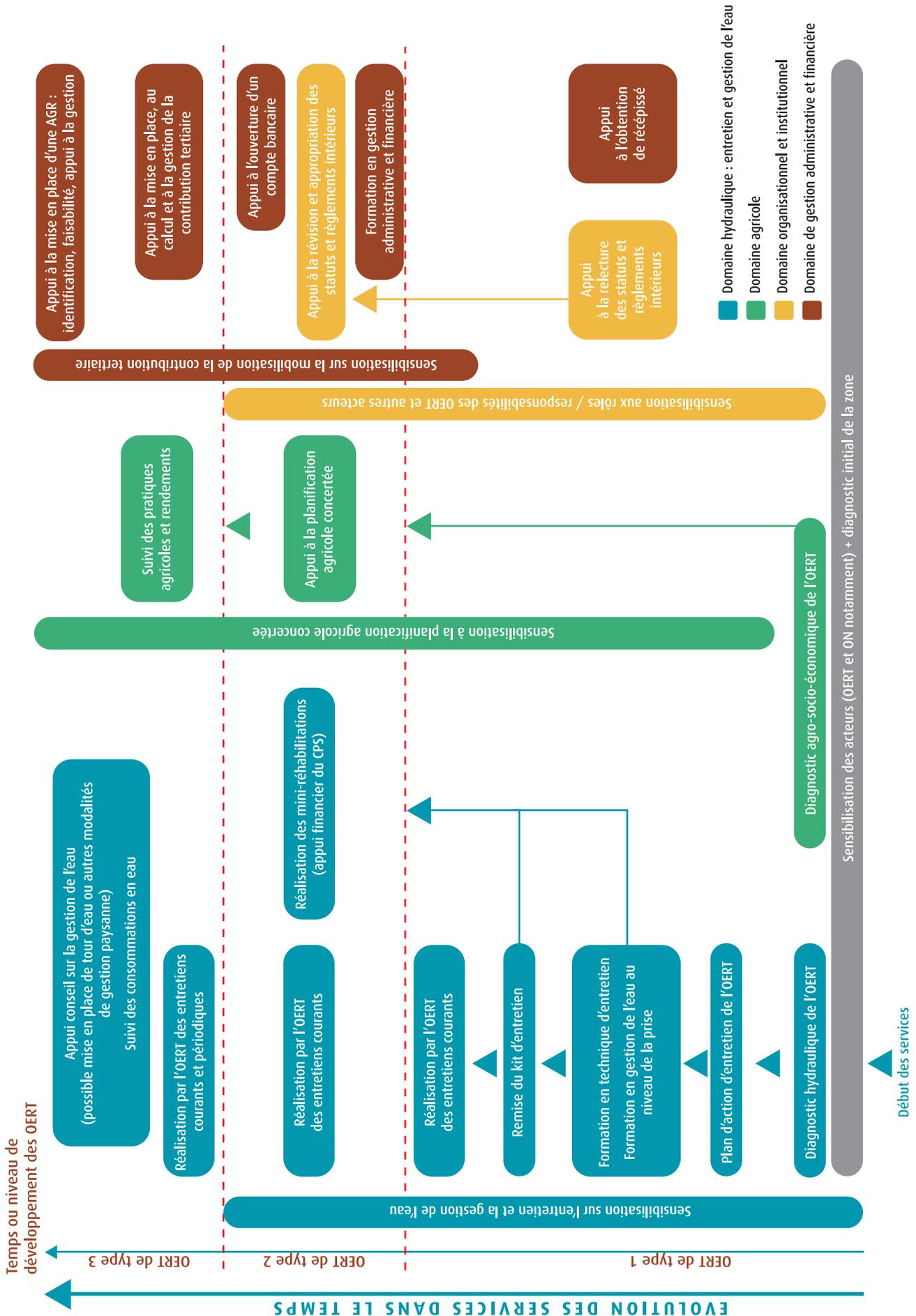


Lors de la première adhésion des OERT au CPS on suppose que la grande majorité des OERT seront à un stade non fonctionnel (type 1). Elles recevront alors toute l'offre de démarrage. L'intensité de services pourra néanmoins changer suivant les OERT. Par exemple on devra faire plus de sensibilisation dans les cas suivants : grosses OERT (nombre de membres et / ou longueur de l'arroiseur), fort taux de non-résidents.

Puis suivant les évolutions différentielles des OERT, le CPS devra fournir des services différenciés.

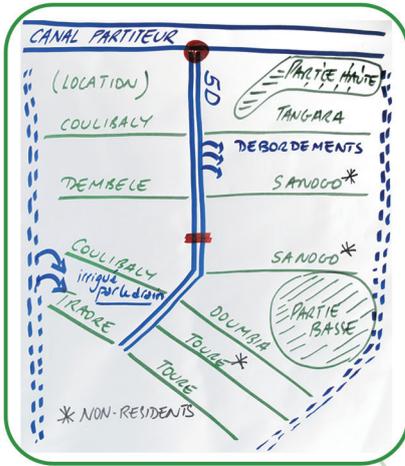
Dans le schéma page suivante, on tente de montrer la combinaison des services par domaine (hydraulique, agricole, organisation/institution, administratif/financier). Cependant la limite entre domaine n'est pas toujours si claire : par exemple l'appui à la planification agricole concertée relève autant du domaine agricole que du domaine organisationnel.

Figure 6 : Logique d'enchaînement des services pour accompagner les OERT dans leur développement

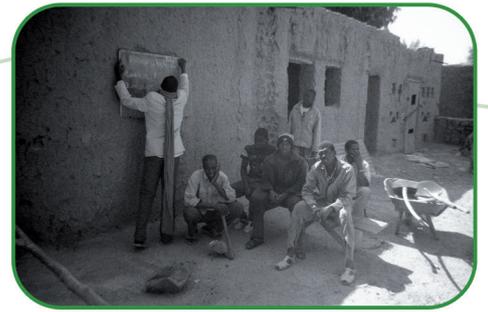


Exemple d'outils et démarches d'appui aux OERT

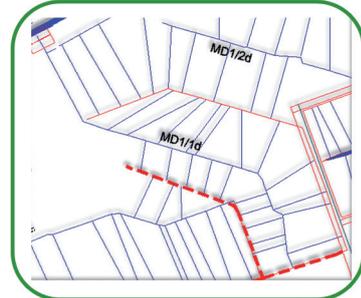
Cartographie participative simple



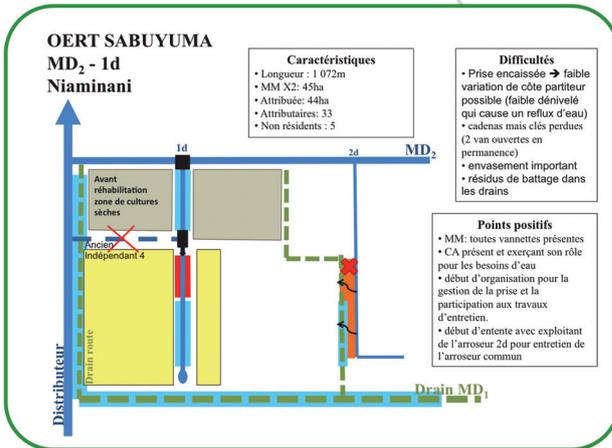
Intervention des élus du CPS



Cartographie plus avancée (avec GPS et logiciel de dessin)



Diagnostic hydraulique participatif



Formations en salle



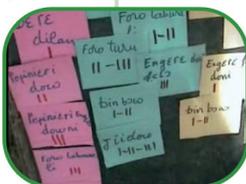
Formations pratiques sur le terrain



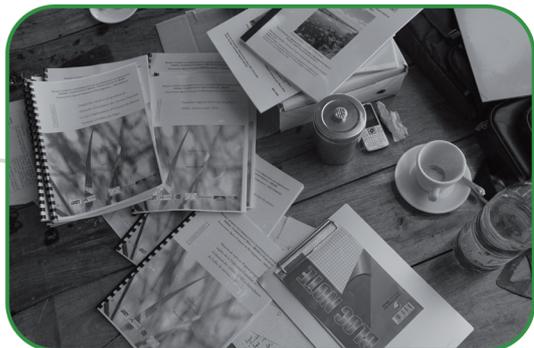
Formations au village



Appui à la concertation en vue d'une meilleure planification agricole



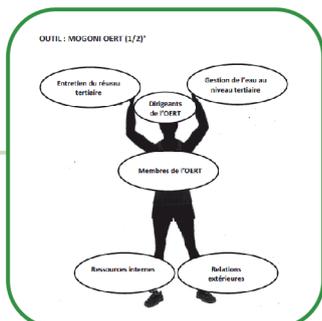
Missions d'appui méthodologique et de suivi évaluation de l'IRAM



Appui à la médiation et à la concertation au sein des OERT



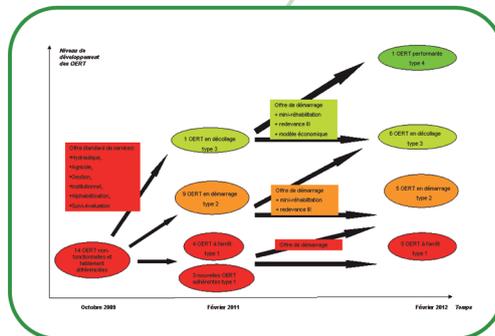
Outil Mogoni d'auto-évaluation des OERT



Fonds d'investissement pour des kits d'entretien et des mini-réhabilitations



Adaptation des services aux types d'OERT



Typologie des OERT

	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4
Description des OERT par type	OERT non fonctionnelle	OERT avec début de fonctionnalité	OERT en décollage	OERT au fonctionnement
Approche de l'OERT par ses membres				
Organisation interne				
Activités				
Relations externes				
Objectifs des OERT par type				

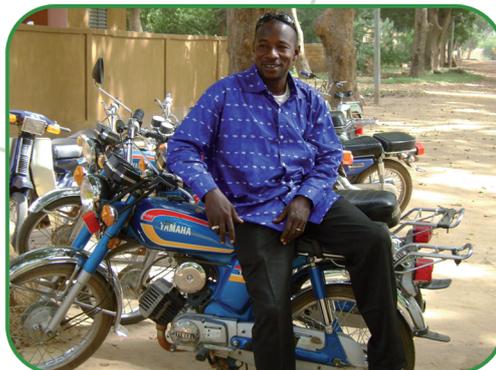
Recours à des stagiaires pour des études détaillées



Des démarches pour faciliter les partenariats entre acteurs



Intervention des conseillers du CPS



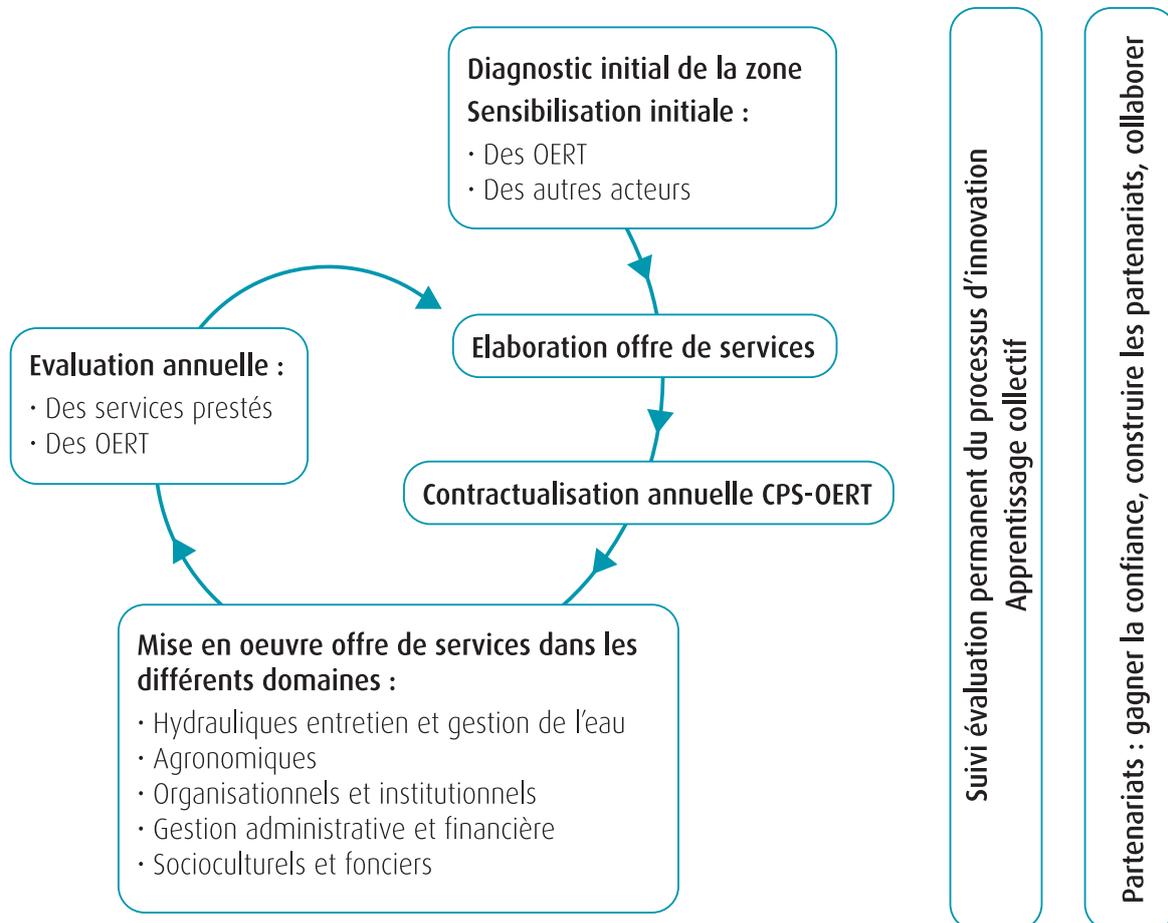
↳ Le cycle de prestation de services et d'appui aux OERT



Photo : Canal arroseur avant entretien à Jigiseme. Lors de cette photo Jigiseme était une OERT de type 1.

Une fois le diagnostic initial de la zone réalisé (Cf manuel n°3), les services aux OERT vont suivre un cycle de service suivant un cycle habituel de projet : identification participative des services, mise en œuvre, évaluation (participative + auto-évaluation), nouvelle identification.

Figure 7 : le cycle de services par les CPS



L'appui aux OERT est une activité nouvelle pour un CPS. Bien que les élus et conseillers connaissent bien leur zone d'intervention, cette connaissance ne couvre pas forcément les aspects de gestion de l'eau, d'entretien et des OERT. Un diagnostic initial est donc nécessaire (Cf manuel n°3). Par ailleurs afin d'appuyer les OERT les CPS vont devoir recruter de nouveaux conseillers. Impliquer ces nouveaux conseillers dès le diagnostic leur permettra de connaître ce nouveau terrain.

La réalisation de ce diagnostic va également contribuer à sensibiliser l'ensemble des acteurs sur les nouveaux services du CPS : Direction de zone de l'Office du Niger et ses agents de terrain, OERT de la zone, autres organisations paysannes (AV, syndicats...), communes, autres partenaires ou prestataires....

Cette phase de diagnostic et de sensibilisation peut être longue. Dans le cadre de l'initiative pilote ASIrri du CPS de Molodo elle a duré plus d'un an : démarrage du diagnostic en début d'hivernage 2008, les premières OERT ayant adhéré au CPS à l'hivernage 2009. La longueur de cette phase ne doit pas être sous-estimée et l'implication / l'information des partenaires (ON notamment) est essentielle pour permettre un bon ancrage future des activités d'appui aux OERT.

Une fois cette première sensibilisation effectuée le CPS pourra présenter de façon plus détaillée les services proposés aux OERT. L'adhésion des OERT est libre et volontaire mais doit impérativement se traduire par le paiement des frais d'adhésion au CPS. Un contrat annuel de service peut alors être signé entre l'OERT adhérente et le CPS. Ce contrat précise notamment les différents services que fournira le CPS, ainsi que les obligations de l'OERT.

Les services fournis par le CPS aux OERT valorisent les métiers habituels d'un CPS : sensibilisation, formation, appui-conseil, etc. Ces services vont toucher l'ensemble des domaines de contrainte des OERT : hydraulique, agronomiques, socioculturels et fonciers, organisationnels et institutionnels et administratifs et financiers. Les services sont fournis selon une certaine logique : élément essentiel de la démarche, l'entrée par la médiation et la concertation.

Annuellement le CPS facilite un exercice d'évaluation : évaluation par le CPS de l'évolution des OERT, auto-évaluation des OERT, évaluation par les OERT des services reçus, auto-évaluation des services rendus par le CPS. Cette évaluation annuelle implique également les autres acteurs / partenaires. L'évaluation annuelle permet alors de discuter avec l'OERT d'une nouvelle offre de service pour l'année suivante. **(Cf manuel n°10)**

En parallèle de ce cycle, deux éléments sont essentiels :

- Le développement de partenariats avec les autres acteurs de la zone. **(Cf manuel n°2)** ;
- Le suivi évaluation continu des innovations pour un bon apprentissage collectif.

➤ Mobilisation des ressources humaines du CPS

Le CPS mobilisera les élus et les conseillers. La combinaison des deux types de compétences est un élément essentiel de la démarche des CPS. Les CPS devront aussi mobiliser des compétences extérieures.

Les tâches principales de chacun sont énoncées ci-dessous.

Pour la FCPS et les CPS

■ Elus des CPS

- Sensibilisation auprès des OERT adhérentes sur l'ensemble des domaines d'intervention ;
- Sensibiliser / encourager l'adhésion de nouvelles OERT ;
- Intervenir en cas de conflit dans les OERT (médiation) ;
- Suivre, évaluer, capitaliser les interventions du CPS en appui aux OERT et les diffuser au niveau de la FCPS ;
- Veiller à la bonne collaboration avec les autres acteurs, et tout particulièrement l'Office du Niger.

■ Conseiller OERT

Le conseiller OERT est le seul agent du CPS à intervenir à temps plein et il est essentiel qu'il ait une vision de l'ensemble des services. Il sera donc impliqué dans l'ensemble des activités mais avec des niveaux de responsabilité différents. Par ailleurs il devra coordonner les différents appuis aux OERT.

Il sera directement responsable des activités suivantes :

- Réalisation des diagnostics hydrauliques participatifs (y compris appui à l'élaboration des plans d'action d'entretien) ;
- Appui à la concertation au niveau de chacune des OERT. Activité à mener souvent avec les élus.

- Coordination des services sur le terrain : organisation des formations (mais il n'est pas forcément le formateur) ;
- Coordination de la réalisation des mini-réhabilitations ;
- Appui à la concertation avec les autres acteurs : OERT voisines et Office du Niger en priorité.
- Organisation du suivi, de l'évaluation et de la capitalisation des actions, y compris coordination des évaluations annuelles des services et des OERT.
- Renforcement du partenariat et relations institutionnelles

Il interviendra en appui aux autres activités des autres conseillers.

■ Conseiller de gestion et assistant conseiller de gestion

Ils seront responsables des activités liées à la gestion administrative et financière des OERT :

- Mener une réflexion avec les autres conseillers et élus sur le modèle économique des OERT (comment assurer leur viabilité économique et financière) ;
- Formation en gestion administrative et financière ;
- Appui à la mise en place, au calcul et à la gestion de la contribution tertiaire ;
- Appui à la mise en place d'une AGR pour améliorer le modèle économique des OERT : identification participative de l'AGR, réalisation d'une étude de faisabilité, appui à la mise en place de cette activité et à sa gestion.

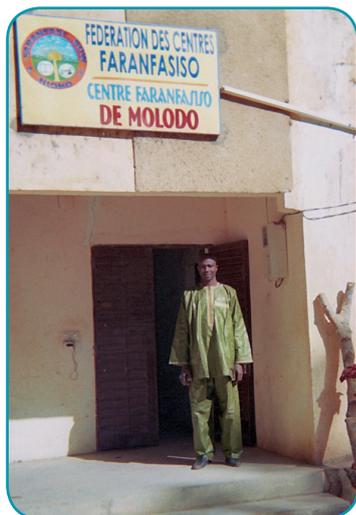


Photo : La démarche ASIrri mobilise les différents conseillers et élus d'un CPS ; ici l'assistant conseiller de gestion. Le conseiller OERT reste néanmoins le premier responsable des activités d'appui aux OERT sur le terrain.

NB : Ces activités concernent les OERT à partir du type 2. Les OERT de type 1 ne sont pas concernées. Les conseillers de gestion et assistants conseillers de gestion seront donc peu mobilisés pour les OERT de type 1, leur mobilisation étant accrue pour les OERT de type 2 et 3.

■ Conseiller juridique

Le conseiller juridique est chargé des aspects de développement institutionnel en lien avec les statuts et règlements intérieurs SRI. Spécifiquement de :

- Appui à l'acquisition de récépissé ;
- Appui à la relecture des SRI avec intégration des sanctions graduelles et efficaces ;
- Appui à la révision des SRI.

■ Conseiller à l'exploitation familiale

- Réalisation du diagnostic agro-socio-économique pour chaque OERT
- Suivi des pratiques agricoles, y compris enregistrement des rendements.

■ Coordinateur FCPS et élus de la FCPS

- Vérifier la cohérence de l'ensemble des interventions des 5 CPS dans le domaine de l'appui aux OERT. Assurer une bonne circulation de l'information au sein de la FCPS et entre les 5 CPS sur cette nouvelle démarche d'appui aux CPS.
- Relation avec les partenaires au niveau régional ou national : Direction générale de l'Office du Niger, CRA-Ségou, IER, syndicats... Il s'agit d'assurer un bon niveau d'information à tous, de faciliter les collaborations (essentielles par exemple pour conduire les activités sur la redevance et sur les mini réhabilitations) et de construire de vrais partenariats.

■ Autres acteurs

Les CPS ne peuvent internaliser toutes les compétences techniques. D'une part certaines compétences sont absentes des CPS, d'autre part les conseillers n'auront pas forcément le temps de mener toutes les activités. Les CPS devront donc contracter des prestataires extérieurs pour la réalisation de certaines de ces activités.

- Formations en techniques d'entretien ;
- Formations en gestion de la prise tertiaire ;
- Appuis techniques aux conseillers OERT pour la réalisation des diagnostics hydrauliques ;
- Appuis techniques aux conseillers OERT pour la réalisation des mini-réhabilitations ;
- Autres appuis conseils sur les enjeux de gestion de l'eau et d'entretien suivant besoins.

Les prestataires peuvent être : des bureaux d'études, des ONG, la recherche, des consultants / experts individuels.

L'extension de la démarche à l'ensemble des zones de l'Office du Niger suppose également l'établissement de collaborations institutionnalisées avec les autres partenaires et en particuliers avec :

- L'office du Niger qui dispose d'agents de terrains (aiguadiers notamment) et de compétences techniques tant pour des interventions au niveau des III, que des II et des I ;
- La CRA-Ségou et les DLCA qui disposent du mandat de structuration et d'accompagnement des OP ;
- Les communes notamment pour garantir une gestion plus intégrée des ressources en eaux : implication des pêcheurs et des éleveurs notamment ;
- La recherche (IER) et les autres projets et ONG dans le secteur qui peuvent intervenir comme prestataires, mais aussi comme personnes ressources pour poursuivre les réflexions ;
- Les autres OP (syndicats notamment).

! Points d'attention

Au-delà des premiers pas des OERT

L'action pilote menée dans le cadre du projet ASIrri par le CPS de Molodo a permis d'élaborer et de tester une démarche d'accompagnement des OERT. Cette démarche permet d'activer les OERT et de les accompagner dans les premiers stades de leur développement : du type 1 vers les types 2 et 3.

Les outils d'accompagnement des OERT de type 1 ont été testés avec les 17 OERT du pilote : on peut donc considérer ces outils comme assez solides. En revanche les tests des outils d'accompagnement des OERT de types 2 et 3 ont été plus limités (plus faible nombre d'OERT). Ces outils sont donc possiblement moins solides.

Il semble raisonnable de penser que les services pour les OERT de types 1 et 2 peuvent être répliqués. En revanche les services pour les OERT de types 3 et 4 doivent encore faire l'objet de tests complémentaires avant d'être répliqués.

Par ailleurs les outils ne permettent que d'accompagner les OERT dans leurs premiers pas : du type 1 (« OERT à l'arrêt »), aux types 2 (« OERT en démarrage ») et 3 (« OERT en décollage »). Et après ?

La Fédération Faranfasi et les CPS peuvent donc **en collaboration avec les autres acteurs de la zone** :

- D'une part étendre la démarche ASIrri (modules répliquables) aux autres zones de l'Office du Niger pour les OERT de types 1 et 2 ;
- Poursuivre l'innovation en mettant en œuvre des modules tests pour accompagner les OERT dans leurs étapes ultérieures de développement : type 3 et type 4 et au-delà.
- Les modules tests pour accompagner les organisations d'irrigants dans leurs étapes ultérieures de développement devront notamment aborder / affiner les points suivants :
 - Réfléchir aux collaborations inter-OERT.
 - Structuration des OERT vers les niveaux supérieurs au niveau des canaux II et I : opportunité de mise en place d'unions d'OERT par partiteur ? puis de fédérations d'unions d'OERT par distributeur ? Est-ce le schéma de structuration le plus pertinent ?
 - Lien des OERT avec les comités paritaires et avec les autres OP ?
 - Affiner le modèle fonctionnel (quelles fonctions pour les OERT ?) et économique (comment couvrir ses coûts ?) des organisations d'irrigants.
- Poursuivre l'innovation pour améliorer le processus de renforcement des OERT avec plusieurs objectifs :
 - Mieux prendre en compte l'ensemble des usagers de l'eau et notamment les éleveurs et les pêcheurs ;
 - Mieux prendre en compte le rôle des femmes dans l'irrigation et dans les OERT ;
 - Mieux prendre en compte le rôle possible des communes.



Photo : Bétail sur la zone Office du Niger. Cette zone est aussi une grande zone d'élevage ! A l'avenir les CPS devront accompagner une meilleure prise en compte des préoccupations de l'ensemble des usagers de l'eau de la zone.

Dans le moyen à long terme les fonctions des organisations d'irrigants et donc les accompagnements du CPS pourraient être amenés à évoluer. Une fois que les OERT seront toutes fonctionnelles et structurées vers les niveaux supérieurs, on peut imaginer qu'un nouveau partage des rôles ait lieu entre les OERT de base et les niveaux supérieurs. Les processus d'innovation et d'apprentissage collectif doivent donc se poursuivre avec l'ensemble des partenaires.

↘ Liste des sigles

AGR	Activité génératrice de revenus
ASIrri	Projet d'appui aux irrigants et aux services aux irrigants
AFD	Agence française de développement
AV	Association villageoise
CA	Conseil d'administration
CPS	Centre de prestation de services Faranfasi so
CRA	Chambre Régionale d'Agriculture (de Ségou)
CS	Conseil de surveillance
DLCA	Délégation locale de la chambre d'agriculture
FCPS	Fédération des centres de prestation de services Faranfasi so
GIE	Groupement d'intérêt économique
IER	Institut d'économie rurale
IRAM	Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement
OERT	Organisation pour l'entretien et l'exploitation du réseau tertiaire
ON	Office du Niger
ONG	Organisation non gouvernementale
OP	Organisation de producteurs
PADON	Programme d'appui au développement de l'Office du Niger

↘ Liste des organisations

La Chambre régionale d'agriculture de Ségou, l'Office du Niger, les Délégués généraux des exploitants agricoles de la zone Office du Niger, l'Institut d'économie rurale, les syndicats agricoles (Sagrepon, Synadec, Sexagon), et Nyeta conseils.

Liste des manuels



MANUEL 1
Manuel introductif à la démarche ASIrri d'activation des OERT



MANUEL 2
Les partenariats dans le cadre de l'appui aux OERT



MANUEL 3
Diagnostic initial de la zone d'intervention et adaptation de la démarche ASIrri aux spécificités des zones d'intervention



MANUEL 4
Diagnostic Hydraulique Participatif Rapide et Planification des actions d'amélioration des performances des périmètres irrigués (DHPRP)



MANUEL 5
Diagnostic agronomique et socio-économique des OERT



MANUEL 6
Typologie des OERT



MANUEL 7
Formation de base aux techniques d'entretien du réseau tertiaire



MANUEL 8
Formation de base à la gestion de l'eau au niveau du canal tertiaire



MANUEL 9
Planification concertée participative



MANUEL 10
Démarche et outils d'évaluation des OERT et des services aux OERT